

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-132 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. STORET – M. F. NAWROCKI – Ch. LECTEZ

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE – S. NACRY – M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX –

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT

Objet : **Contrat de maintenance Informatique – Système et Réseau
Société BERGER LEVRAULT**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la mise en œuvre d'un réseau informatique pour permettre de gérer la comptabilité de la collectivité ainsi que les différents échanges entre les postes informatiques de la structure.

Monsieur le Président expose la nécessité de souscrire un contrat de maintenance du système et du réseau, cette maintenance étant d'autant plus importante que la collectivité ne dispose pas d'un logiciel de comptabilité propre, mais qu'elle est en situation d'hébergement auprès du fournisseur de logiciel.

Monsieur le Président donne lecture des conditions particulières de ce contrat et précise que celui-ci représente un coût annuel de 1 500 € HT/an, comprenant l'assistance et le support Système-Réseau – Machine Virtuelle, l'audit annuel du serveur à raison de deux fois par an ainsi que l'option Plus garantissant une prise en charge des problèmes dans un délai de 3 heures 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

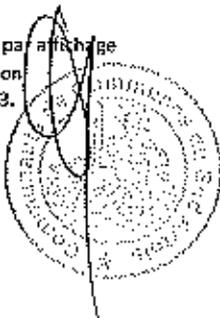
- d'approuver la proposition de contrat de maintenance du système informatique et réseau,
- d'approuver la proposition faite par la Société BERGER LEVRAULT,
- d'approuver le montant de la prestation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 25 juin 2013 et transmission
en Préfecture le 25 Juin 2013.
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-132 24/06/2013
DEL BERGER LEVRAULT

